



# GUIDE DES TARIFS COMMUNAUX

## 2026

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 074-217402999-20251208-2025\_76\_TARIF26-DE



### BOUCLES D'AMARRAGE

	HT	TTC(20%)
<b>SAISON</b>		
Barques, pédalos, voiliers < 5m	284,17 €	341,00 €
Bateaux à moteur de 10 à 50 CV	330,83 €	397,00 €
Bateaux à moteur de 51 à 100 cv et voilier > 5 m	441,67 €	530,00 €
Bateaux de 101 à 200 CV	662,50 €	795,00 €
Bateaux plus de 200 CV	883,33 €	1 060,00 €
<b>SEMAINE</b>		
Embarcation voile ou moteur jusqu'à 100 CV	170,00 €	204,00 €
Embarcation moteur supérieur à 100 CV	250,00 €	300,00 €
<b>OCCUPATION ILLEGALE</b>		
Amarrage illégal boucle par jour	175,00 €	210,00 €

### BADGES

Mise à disposition d'un badge pour les riverains - QUAI DOYEN	85 €
Mise à disposition d'un badge pour les associations - COMPLEXE DE LA VEYRIERE	30 €

### CIMETIERE

<b>Catégorie 1: 30 ans</b>	
Concession simple : pleine terre ou caveau à installer	800 €
Urne	500 €
Concession équipée de caveau simple, (repris par la Mairie)	1 000 €
Concession double : pleine terre ou caveau à installer	1 600 €
Concession + caveau simple	2 650 €
Concession + caveau double	4 050 €
<b>Catégorie 2 : temporaires</b>	
Classe 1 : 15 ans	
Concession simple : pleine terre ou caveau à installer	400 €
Urne	250 €
<b>Classe 2 : 6 ans</b>	
Urne (40x40x40 cm)	100 €
<b>Renouvellement concession 50 ans</b>	1 400 €
<b>Caveau Provisoire</b>	
Par mois	80 €
Vacation police municipale	20 €

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

<b>Droit de place, par demi-journée (vente ambulante, marchés)</b>	
Ponctuel : food-truck, marché, vente ponctuelle (par mètre linéaire)	3,00 €
Pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> )	2,00 €
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre ( <b>par mètre linéaire</b> ) - Zone Lac	3,00 €
<b>Occupation pour activité commerciale</b>	
Matinée d'occupation pour un cours à vocation ludique, sportive, culturelle (limité à 40 m <sup>2</sup> ) - <b>Plage de la Brune, Le Plant, la Ravoire</b>	20 €
Journée d'occupation à vocation ludique, sportive, culturelle... (limité à 100 m <sup>2</sup> ) - <b>Le Plant, la Ravoire</b>	30 €
Occupation de la plage publique de la Brune (pointois et moutte sud de la plage) et du Plant pour cours de natation, tarif par demi-journée	5 €
Occupation du quai Doyen par une association veyrolaine, mètre linéaire	1 €
Occupation du quai Doyen pour une activité commerciale, le mètre linéaire	10 €
Terrasses de bars, restaurants, foodtrucks... par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	63 €
Terrasses de bars, restaurants, foodtrucks... bord de lac par m <sup>2</sup> pour la saison estivale	95 €
<b>Occupation de la voirie et des trottoirs</b>	
De un à 14 jours / par m <sup>2</sup> / par jour	1 €
De 15 à 60 jours / par m <sup>2</sup> / par jour	1 €
de 61 à 180 jours / par m <sup>2</sup> / par jour	2 €
Mètre occupé par an pour implantation Vélonécy (tarif commun appliqué par toutes les communes du GA)	1 €
Stationnement d'un taxi, redevance annuelle	190 €
Occupation d'une place de stationnement public, par jour, en période et en zone de stationnement payant	21 €
<b>PARKING</b>	
Mois d'occupation d'un box au parking des Epèles	81 €

**TARIFS HORODATEURS ET FORFAIT POST-STATIONNEMENT**

minimum de perception 0,70 €	<b>0,70 €</b>
jusqu'à 1 heure de stationnement	<b>2,10 €</b>
jusqu'à 2 heures de stationnement	<b>4,20 €</b>
jusqu'à 3 heures de stationnement	<b>6,30 €</b>
jusqu'à 4 heures de stationnement	<b>8,40 €</b>
 jusqu'à 5 heures de stationnement	 <b>10,50 €</b>
 jusqu'à 6 heures de stationnement	 <b>12,60 €</b>
jusqu'à 7 heures de stationnement	<b>14,70 €</b>
jusqu'à 8 heures de stationnement	<b>16,80 €</b>
durée de plus de 8 heures de stationnement	<b>40,00 €</b>
Forfait Post-Stationnement	<b>40,00 €</b>

**CARTES DE STATIONNEMENT - Véhicules Légers**

Adhérents clubs sportifs situés en zone payante, amodiataires des boucles et veyrolains	<b>80,00 €</b>
Carte pour 2 véhicules immatriculés à la même adresse (même foyer)	<b>120,00 €</b>
Personnes travaillant dans les établissements recevant du public en zone touristique	<b>40,00 €</b>
Abonnement annuel résidentiel zone bleue 4h périmètre restreint, à partir du 1er janvier 2026	<b>480,00 €</b>
Abonnement annuel résidentiel zone bleue 4h périmètre restreint, pour l'année 2025 (du 1er mai au 31 décembre 2025)	<b>360,00 €</b>

**MATERIEL D'ANIMATION**

	<b>Veyrolains</b>	<b>Extérieurs</b>
Tente pliante (parapluie) 3x3 + bâches de côtés	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
Tente pliante 4x4 sans bâche	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
Table pliante en bois	<b>5 €</b>	<b>8 €</b>
Table : Plateau (2,50x0,75m) 8 personnes + 2 tréteaux	<b>5 €</b>	<b>8 €</b>
Bancs (x2)	<b>2 €</b>	<b>3 €</b>
Grilles d'exposition	<b>2 €</b>	<b>3 €</b>

**PRESTATIONS EN REGIE / MAIN D'ŒUVRE**

L'heure agent catégorie C	<b>56 €</b>
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie C	<b>64 €</b>
L'heure agent cat A et B	<b>68 €</b>
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie A et B	<b>78 €</b>

# LOCATION DE SALLES

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le



ID : 074-217402999-20251208-2025\_76\_TARIF26-DE

## UTILISATION REGULIERE - Tarifs annuels au prorata de toute utilisation mensuelle

Tiers	Salles			
	Polyvalente	Sport	Réunions	Musique
Usage commercial	880,00 €	660,00 €	440,00 €	440,00 €
*Association activités lucratives ou concurrentielles	880,00 €	660,00 €	440,00 €	440,00 €
**Associations à but non lucratif poursuivant des activités d'intérêt général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

\* La gratuité est refusée aux associations exerçant des activités lucratives ou concurrentielles par rapport à des opérateurs privés, qui devront s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal. Joignez une déclaration sur l'honneur de l'association attestant de son statut non lucratif et d'intérêt général, vérifiée par les services municipaux lors de l'instruction de la demande

\*\* La mise à disposition de la salle communale est consentie à titre gratuit pour les associations à but non lucratif dont les activités présentent un caractère d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques

## UTILISATION OCCASIONNELLE

### SALLE DE REUNION COMPLEXE LA VEYRIERE- capacité maximale : 35 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65,00 €	80,00 €	110,00 €
Demi journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45,00 €	55,00 €	85,00 €

Occupation exceptionnelle de la salle de réunion par une profession libérale / tarif mensuel	550,00 €
--	----------

### SALLE DE SPORTS COMPLEXE LA VEYRIERE

Occupation pour une activité payante (professionnels...) / tarif horaire	15,00 €
--	---------

### SALLE DE MUSIQUE - capacité maximale : 25 personnes assises

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au dimanche)	65,00 €	80,00 €	110,00 €
Demi journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45,00 €	55,00 €	85,00 €

### SALLE POLYVALENTE \* - capacité maximale : 150 personnes assises, 200 personnes debout

	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS
	Veyrolains	extérieurs	
Journée (lundi au vendredi) 8h à 24h	132 €		660 €
Demi journée du lundi au vendredi (8h30 à 13h30 / 13h30 à 23h00)	65 €		330 €
Samedi ou dimanche rangement inclus	165 €		660 €
Demi journée supplémentaire accolée au week-end de réservation	55 €		220 €
la journée supplémentaire vendredi ou lundi	110 €		440 €

### SALLE CONSULAIRE MAIRIE\* réservée aux professionnels recevant des administrés sur la commune (expert...)

Demi-journée du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi	110,00 €
--	----------

\* salle équipée en vidéoprojecteur

Forfait de location pour les collectivités territoriales et les établissements publics = salle consulaire ou salle polyvalente / tarif par utilisation	200,00 €
--	----------

### AUTRES TARIFS - Tarif forfaitaire à la location

LOCATION VAISSELLE (pour tous)	50,00 €
--------------------------------	---------

### TARIFS des objets cassés, détériorés, manquants

table	250,00 €
chaise	100,00 €
plat inox	20,00 €
assiette	5,00 €
couteau, cuillère, fourchette	4,00 €
corbeille à pain	5,00 €
carafe	5,00 €
verre, bol, tasse	3,00 €
chariot à débarrasser	200,00 €
chariot de lavage	100,00 €
trace de cigarette au sol	20,00 €
Autres éléments	valeur à neuf
Détérioration : facturation de la remise en état	Coût du matériel + MO